

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY
SEANCE DU LUNDI 24 JANVIER 2022**

Date de convocation : 18/01/2022

Date d'affichage : 14/02/2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 16

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 24 janvier à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de CANISY, en séance publique.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT, Maire, Madame Maryvonne LEFRANÇOIS Maire adjoint, Monsieur Gérard DUVAL Maire adjoint, Madame Marie-Pascale HOUBEN Maire adjoint, Monsieur Christian HUBERT, Monsieur Sylvain LENGRONNE, Madame Claude CARAU-COUVREUR, Monsieur Michel BUOT, Madame Agnès HOPQUIN, Madame Nathalie FAGNEN, Madame Magali DOUCHIN, Monsieur Philippe FEUFEU, Madame Vanessa TALLON, Monsieur Sébastien DUPARD, et Madame Alicia DESSEULLES.

Excusés : Monsieur OSMOND François-Noël (pouvoir à Mme Claude CARAU COUVREUR), Monsieur David FLEURY, Madame Lydie OSMOND, Monsieur Soumaine ABDARAMAN DARBAYE, Madame Sophie GUITET, Madame Céline SURVILLE et Monsieur Mathieu VIARD (pouvoir à M ; Sébastien DUPARD)

Absent : Monsieur Gildas BAUDRY.

Secrétaire de séance : Maryvonne LEFRANCOIS

ORDRE DU JOUR

1. Rentrée scolaire 2022 : Prévision de fermeture de classe par l'éducation nationale sur le pôle de Canisy
2. Questions diverses

Monsieur le Maire informe le conseil que Mme BODIN, Directrice des services départementaux de l'éducation nationale lui a indiqué qu'au regard du prévisionnel des effectifs de la rentrée prochaine, un poste d'enseignant sera retiré (fermeture de classe) sur le pôle de Canisy (école de la Joigne). Cette information sera officielle dans les prochains jours (sortie de la carte scolaire rentrée 2022). M le Maire a souhaité en informer le conseil avant que l'information ne paraisse dans la presse.

L'école passera ainsi de 6 classes à 5 classes avec un nombre d'enfants en dessous de 24 par classe.

Le bassin scolaire de la commune nouvelle (RPI St Ebremond St Martin et le pôle de Canisy) compte plus de 200 élèves.

Pour la rentrée 2022, le pôle de Canisy enregistre un fort départ de CM2 (22 élèves) l'estimation de l'effectif est de 109 élèves pour le pôle de Canisy, qui seront répartis en 5 classes.

TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
2	10	9	18	13	12	14	19	12

Canisy	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
5 classes	2	10	9	18	13	12	14	19	12	109
PS/MS/GS	2	10	9	3						24
GS/CP				15	7					22
CP/CE1					6	12				18
CE2/CM1							14	9		23
CM1/CM2								10	12	22

Monsieur le Maire précise que la fermeture de la 6^e classe étant actée, il convient de se préoccuper de l'avenir. Il est important, selon lui, que le conseil municipal puisse débattre sur le devenir des écoles.

Quelle sont les conséquences d'une fermeture de classe ?

- Fragilisation du pôle unique avec risque de fuite vers le privé
- Dynamique pédagogique affaiblie par un enseignant en moins
- Réaction, attitude des parents.
- Réaffectation personnel communal sur les 2 pôles
- Suppression contrat CDD sur RPI
- Surcout indirect dans les frais de fonctionnement (base élève)
- Dynamique commune nouvelle :
 - Iv mutualisation chauffage, cantine (avec collègue)
 - aménagement arrière bourg
 - services proximité (sportif)
 - investissements d'amélioration locaux, confort locaux
 - équipements informatique, matériel, mobilier...

Mais pour éviter de subir, le conseil peut engager une réflexion de fond sur l'avenir de l'école au sein de la commune ; des pistes peuvent être étudiées au regard du nombre d'enfants concernés sur le territoire des deux pôles actuels (prévisionnel 204 élèves à la rentrée 2022).

Mme Maryvonne LEFRANÇOIS précise que la directrice, Mme BRAULT, a eu beau signalé le nombre d'élèves en difficultés, l'inspection académique ne prend pas en compte les niveaux de difficultés des élèves, seules les chiffres leur importent.

Au regard de la situation géographique des 2 pôles, quelle solution peut être envisagée pour garder un bassin scolaire attractif sur le territoire ?

Madame Alicia DESSEULLES considère que si l'organisation est modifiée et que les habitants de St Ébremond doivent déposer les élèves à Canisy bourg, il y aura une érosion sur Saint-Lô.

Monsieur Gérard DUVAL évoque le problème de ramassage scolaire pour le Collège. C'est paradoxal, les parents d'élèves ont souhaité une sécurisation des arrêts de bus en milieu rural, le département a répondu à leurs attentes, seulement le nombre d'arrêts a été réduit. De ce fait, il n'existe plus qu'un voire deux arrêts, selon la superficie des communes, ce qui oblige les élèves à parcourir plusieurs centaines de mètres sur les routes départementales pour rejoindre les arrêts...

Selon lui, la diminution du nombre des arrêts de bus par le département a pu contribuer à une érosion pour certains. Ce, malgré la mise en place d'un service d'accueil au collège, mis en œuvre pour permettre aux parents de déposer les collégiens plus tôt, mais qui a été abandonné faute d'utilisation/de fréquentation.

Madame Marie-Pascale HOUBEN précise qu'il faudrait réfléchir en intégrant les sites de Saint Martin.

Les communes qui ont plusieurs écoles peuvent établir une sectorisation scolaire, c'est à dire découper le territoire communal en plusieurs secteurs et les habitants doivent inscrire leurs enfants au sein de l'école située dans leur secteur. C'est une décision du conseil municipal. Il n'y a pas de sectorisation à date sur CANISY.

S'il y avait une sectorisation (regroupement de niveaux, par exemple, les CM sur le pôle de Canisy, à proximité du collège), cela pourrait être difficile pour l'exercice des fonctions d'assistantes maternelles sur la commune historique de St Ébremond...

Madame Nathalie FAGNEN souligne la problématique des assistantes maternelles puisque la PMI n'accepte plus que les assistantes maternelles se déplacent à l'école ; ce qui les oblige à n'accueillir les périscolaires » que le mercredi et les vacances scolaires.

Monsieur Sébastien DUPARD suggère de mettre l'accent sur l'attractivité ; il suggère de créer une crèche à proximité des écoles, de développer les services à la personne, etc.

Il convient de conserver les services déjà en place.

Sur le RPI, 58 élèves sont « originaires » de St Ébremond, 28 élèves de St Martin et 10 proviennent des communes voisines.

Rien ne restant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h45.

Le Maire,

le secrétaire de séance,



